

I – Tarifs applicables à compter du 1^{er} Janvier 2026 (toutes charges et prestations incluses)

La somme du tarif journalier est obtenue par la division du loyer mensuel par 30.417 jours.

Le loyer, les charges et les prestations sont détaillés au dos. Seuls les repas du soir et du matin ainsi que les prestations peuvent être exclus du forfait mensuel.

Pour un séjour temporaire, la formule « meublé – 3 repas » est appliquée.

Formules		Mensuel	Journalier		Mensuel	Journalier		Mensuel	Journalier
Meublé 3 repas	T1	1911.84€	62.85€	T2	2564.14€	84.30€	Communicant	2723.53€	89.54€
Meublé 2 repas**		1861.96€	62.21€		2464.37€	81.02€		2623.76€	86.26€
Meublé 1 repas*		1640.83€	53.94€		2022.11€	66.48€		2181.50€	71.72€
Non meublé 3 repas		1815.84€	59.70€		2468.14€	81.14€		2627.53€	86.38€
Non meublé 2 repas**		1765.96€	58.06€		2368.37€	77.86€		2527.76€	83.10€
Non meublé 1 repas*		1544.83€	50.79€		1926.11€	63.32€		2085.50€	68.56€

*Déjeuner / **Déjeuner + Dîner

Au premier jour du séjour permanent du résident :

- Le forfait appel malade est payable pour 130€.
- Un chèque de caution (dépôt de garantie) d'une valeur de 730€ est débité. La somme sera rendue en fonction de l'état des lieux de sortie du résident.

Une majoration de 79.80€ est appliquée aux personnes seules vivant dans un F2.

II – Tarifs invités

a) Repas

- Petit-déjeuner : 3€ par pers.
- Déjeuner : 15€ par pers.
- Dîner : 10,10€ par pers.
- Repas de fête : 23€ par pers.
- Bouteille AOC Menetou-Salon : 15,50€
- Mousseux : 18,50€

b) Nuitée

- 20€ par nuit pour une à deux personnes

Pensez à réserver à l'avance, un logement proche de celui du résident ne sera pas forcément libre, veuillez-nous excuser pour la gêne occasionnée.

III – Déductions et réductions

Les déductions des repas sera consentie à partir de 72h d'absence (cf contrat de séjour) seulement au coût alimentaire, soit : petit-déjeuner = - 0.88€ ; Déjeuner = - 4.59€ ; Dîner = - 2.41€.

Pour une absence supérieure à un mois, les prestations seront automatiquement déduites.

IV – Aides financières

Les aides financières possibles sont l'APL (aide personnalisée au logement) et l'aide sociale à l'hébergement ou aux repas. Merci de vous rapprocher de l'équipe administrative pour plus de renseignements.

Détail du calcul des différentes formules proposées.

	T1	T2	Communicant
Loyer de base	690.35€	795.92€	955.31€
Charges	119.65€		
- Electricité - Eau - Taxes	75€ 31.65€ 13€		
Charges mutualisées	360.12€	365.12€	
- Entretien des parties communes - Frais généraux - Télé-assistance	8.51€ 346.62€ 5€	8.51€ 346.62€ 10€	
Repas*			
1 repas : déjeuner 2 repas : déjeuner + dîner 3 repas : petit-déjeuner + déjeuner + dîner	270.71€ 491.84€ 541.73€	541.42€ 983.69€ 1083.45€	
Autres prestations	200€		
- Pressing - Ameublement du logement - Entretien du logement (4h par mois)	50€ 96€ 54€		

**Prix des repas arrêté par le Conseil Départemental au 5 Novembre 2025:*

- Petit-déjeuner = 1.64€*
- Déjeuner = 8.90€*
- Dîner = 7.27€*